

Prolongation de l'interdiction d'accès aux massifs forestiers du Vaucluse



En raison du niveau de sécheresse persistant et du renforcement du vent attendu dans les prochains jours, le risque d'incendie de forêt reste élevé sur l'ensemble des massifs forestiers du Vaucluse. L'arrêté interdisant l'accès jusqu'au 25 août est donc prolongé par la préfecture jusqu'au 29 août 2021, minuit inclus.

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux résidents dont le domicile est situé à l'intérieur des massifs concernés
- aux usagers des campings, hôtels, gîtes, dont l'hébergement est situé à l'intérieur des massifs concernés, sous réserve d'emprunter l'itinéraire le plus court
- aux usagers du sentier du Sahara du Colorado provençal à Rustrel



Ecrit par Linda Mansouri le 25 août 2021

- aux usagers de la partie balisée de la cédraie du petit Luberon sur les communes de Lacoste et Bonnieux
- aux usagers du vallon de l'Aiguebrun à Buoux
- aux activités et sites touristiques et sportifs encadrés par un professionnel

Plus d'informations, [cliquez ici](#).